

AVIS DE DÉSIGNATION

Au conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)

MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné à chaque membre du comité de parents et au membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement, pour la désignation de deux membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Peut se porter candidat dans un district :

- Tout membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district;
- Un membre du comité de parents qui représente le comité consultatif de services aux EHDA;
- Le membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement;
- Le membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans un autre district lorsqu'aucun candidat ne s'est présenté pour représenter ce district et que le nouvel appel de candidatures n'a pas permis à un membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district de se porter candidat dans le délai prescrit.

Le candidat doit posséder les qualités et conditions requises.

Les membres sont désignés selon le processus déterminé par le comité de parents, sous réserve des dispositions prévues au règlement. Les modalités déterminées par le comité de parents ne peuvent avoir pour objet l'ajout de qualité ou de conditions personnelles en sus de celles prévues au Règlement. La procédure de désignation adoptée par le comité de parents est jointe au présent avis en suivant ce lien : [Procédure de désignation des membres parents d'un élève](#).

Chaque candidat est désigné par l'ensemble des membres du comité de parents, au plus tard le **1^{er} juin 2022**.

Pour se porter candidate, la personne doit soumettre sa demande en suivant le lien suivant : [Mise en candidature](#), au plus tard le **28 avril 2022 à 23h59**.

Deux postes ouverts aux candidatures

- 1 poste pour le district Est
- 1 poste pour le district Nord-Est

La liste des établissements d'enseignement situés dans chaque district est disponible en suivant ce lien : [Territoire du CSSMB en districts](#).





Qualités et conditions requises pour se porter candidat

- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manoeuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Pour tout renseignement supplémentaire relativement au présent avis de désignation, veuillez vous adresser à Mme Anne-Marie Robitaille, présidente du Comité de parents et responsable de la désignation des membres parents, à l'adresse courriel suivante : anne_marierobitaille@hotmail.com.

Dominic Bertrand
Directeur général

12 avril 2022

